

Groupe socialiste

Interpellation lors de la séance du Conseil Communal du 20 mai 2010

Des galets Doret et des ricochets !

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,

2010 a été proclamée Année internationale de la biodiversité, et, en ce mois de Mai, c'est le Léman qui a été choisi comme thème principal par le Canton. La gestion des rives du lac est de compétence cantonale. En 2000 le Grand Conseil Vaudois a adopté le plan directeur des rives du lac (PDRL) qui comprend un vaste programme dont un des points forts est la protection du paysage et des milieux naturels dont relève cette interpellation.

En contradiction avec ce plan ambitieux, le Service cantonal des eaux, le SESA, fait évacuer chaque année le gravier accumulé aux embouchures de certaines rivières, dont la Veveyse. Il s'agit de sécuriser les rives en libérant la place pour que la rivière puisse s'écouler sans encombre dans le lac, empêchant des débordements en amont. Nous nous sommes laissés dire que le Groupe de Travaux Publics bénéficiaire de ces prélèvements, dont le siège est à Bulle, était très friand de ces matériaux de qualité bon marché descendus tout droit du canton de Fribourg, une sorte de retour aux sources qui génère un important trafic de camions chargés de gravier dégoulinant, ceci pendant 3-4 jours, noria peu appréciée des voisins.

En intervenant ainsi sur un phénomène naturel qui, au fil des millénaires, a créé la zone alluvionnaire de l'Arabie et des rives de la Veveyse, on peut questionner la légitimité écologique de cette opération. Car en faisant évacuer des dizaines et des dizaines de m³ de sable, cailloux et graviers, le SESA prive le lac d'un apport indispensable de matériaux nécessaires au maintien de l'équilibre naturel de ses rives.

A chaque coup de Vaudaire ou de vent blanc, poussés par les vagues, les galets vont et viennent le long des berges, jusqu'à atteindre le bas de la place du Marché. C'est ce que Monsieur Henry-Daniel Champier, pêcheur professionnel à Clarens, grand connaisseur du Lac et de ses rives, appelle "Le Chemin des Galets". En 2006 il a créé une association éponyme qui s'engage pour la renaturation des rives du lac par le déplacement des graviers des embouchures afin de recréer des grèves disparues et des pierriers sous-marins qui favorisent le développement des frayères indispensables à la reproduction de la faune piscicole. De telles actions participent à la conservation d'une biodiversité nécessaire à la bonne santé du bleu Léman. Le service de la Conservation de la Faune en milieu aquatique est acquis à cette nouvelle gestion des alluvions.

Nous sommes reconnaissants à la Municipalité qui, en 2007 par exemple, a donné suite à la demande de M. Champier en déplaçant le gravier du bas de la Place du Marché vers la petite plage du Jardin Doret. Malheureusement l'opération n'a pas été renouvelée et les camions sont revenus.

Le responsable du SESA nous a confirmé récemment qu'un enlèvement des graviers de la Veveyse pourrait avoir lieu ces prochains temps, mais il a dit être ouvert au dialogue. Sachant que la

Municipalité est sensible à ces questions et que par le passé elle a déjà pris des mesures allant dans le sens de celles préconisées par "Le Chemin des galets", nous lui demandons :

1. qu'elle engage de toute urgence les démarches nécessaires auprès du SESA afin d'empêcher un nouvel enlèvement du lac du gravier accumulé au bas de la Veveyse.
2. le cas échéant, qu'elle fasse le nécessaire pour que les prélèvements indispensables effectués à titre de mesures de sécurité préconisées par le SESA ne soient pas retirés du lac, mais seulement déplacés sur les berges.
3. dès l'obtention de ces mesures conservatoires, nous demandons que, en accord avec le SESA, la Municipalité fasse déplacer de quelques dizaines de mètres vers l'ouest une partie du gravier situé de ce même côté de l'embouchure de la Veveyse afin d'étoffer la minuscule grève du Jardin Doret. Le regard d'arrivée du gazoduc situé dans les environs immédiats ne pouvant pas être recouvert, il reste suffisamment de place plus loin à l'ouest le long des rochers pour y déposer un important volume de gravier.
4. A plus long terme, lorsque sera venu le moment de déblayer à nouveau le gravier qui s'accumule régulièrement au bas de la Place du Marché, opération nécessaire et non contestée qui est effectuée tous les deux ans, nous demandons que la Municipalité fasse le nécessaire pour que ces matériaux soient utilisés pour recréer ce qui existait dans le passé: une grève devant Vevey-Corseaux-Plage, par exemple.

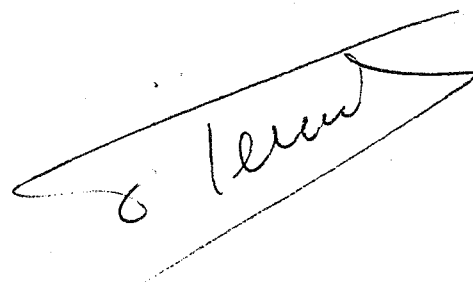
Il ne fait aucun doute que l'agrandissement de la grève sera très apprécié, aussi bien des canards, des baigneurs que des enfants, petits et grands, souhaitant s'exercer au noble art du ricochet. Que celle ou celui qui dans cette salle n'en a jamais fait me jette la première pierre !

On verra assez vite que l'embouchure de la Veveyse ayant ainsi retrouvé un développement naturel constituera un point apprécié des oiseaux qui, comme on le voit en ce moment, peuvent profiter de ces petites îles naturelles pour s'ébattre et s'y rassembler et pour se nourrir des riches nutriments charriés par la rivière. Avec le temps, même en laissant suffisamment de place pour l'écoulement de la rivière, on pourrait voir se développer un mini écosystème semblable, toutes proportions gardées, car les fonds ne sont pas de la même nature, à l'île aux oiseaux de l'embouchure de la Venoge. On a un bien joli Canton, des veaux, des vaches, des poissons... conservons-les !

Nous demandons une action urgente pour le premier point et une réponse écrite à cette interpellation.

Merci de votre attention
Vevey, le 17 mai 2010

Pour le groupe socialiste,



Charly TEUSCHER